

Les possibilités de guérir après un cancer s'améliorent, et il est parfois possible pour un(e) patient(e) ayant eu un cancer d'envisager un projet parental après la maladie.

Or certains traitements du cancer sont potentiellement stérilisants, c'est donc dès le début de la prise en charge du cancer qu'il faut agir.

Et pour assurer une démarche efficace de préservation de la fertilité et garantir aux patients la meilleure prise en charge, une information adaptée, une prise en charge pluridisciplinaire, coordonnée, ainsi qu'un suivi organisé sont nécessaires.

Afin de soutenir cette démarche et d'aider les professionnels dans leurs pratiques, le Réseau Régional de Cancérologie (RRC) OncoPACA-Corse met à disposition une **Plateforme régionale «Cancer & Fertilité»**, une ligne téléphonique dédiée, un site internet - [www.oncopaca.org/oncofertilité](http://www.oncopaca.org/oncofertilité) et des outils de liaison, d'information, et d'évaluation, à destination des professionnels de santé, des patients et de leurs proches.



Le 3<sup>ème</sup> Plan Cancer (2014-2019) souligne cette nécessité d'assurer aux patients concernés un accès égal sur le territoire aux plateformes de préservation de la fertilité<sup>1</sup>. Cet accès est garanti par les lois de Bioéthique<sup>2-3</sup>.

Références :

1 - Plan Cancer 2009-2013 - Plan Cancer 2014-2019

2 - Loi de bioéthique du 6 août 2004 révisée le 7 juillet 2011

3 - Arrêté du 3/8/2010 relatif aux règles de bonnes pratiques cliniques et biologiques d'assistance médicale à la procréation



[www.oncopaca.org/oncofertilité](http://www.oncopaca.org/oncofertilité)



## Charte régionale "Cancer et Fertilité"

En adoptant la charte régionale «Cancer et Fertilité» votre établissement de soins témoigne de son engagement dans le dispositif d'accès à la préservation de la fertilité mis en place en PACA et Corse pour les patients devant recevoir un traitement anticancéreux potentiellement stérilisant.

### Article 1 INFORMATION DES PATIENTS

Lors de la consultation d'annonce, les professionnels de santé délivrent aux patients concernés une information adaptée à leur situation et à leur âge (enfants, adolescents, adultes en âge de procréer). Cette information porte sur :

- > les risques d'altération de la fertilité liés au traitement anticancéreux prévu,
- > les possibilités d'autoconservation de gamètes, de tissu germinale ou de cryoconservation embryonnaire avant mise en route du traitement.

### Article 2 PRISE EN CHARGE PLURIDISCIPLINAIRE ET COORDONNÉE

Lorsque le patient le souhaite, il sera adressé, dans le cadre de son parcours de soins, à un spécialiste de la reproduction compétent en préservation de la fertilité. La concertation pluridisciplinaire entre professionnels oncologues et médecins spécialistes de la reproduction permet une prise en charge adaptée dans un centre autorisé à préserver du tissu germinale, des gamètes ou des embryons dans le cadre du cancer, et offrant des consultations multidisciplinaires (biologiste de la reproduction, gynécologue, urologue, psychologue... en fonction des besoins). Il s'agira ainsi de proposer au patient, si cela est possible, et de façon personnalisée, les meilleures approches pour préserver sa fertilité sans compromettre la prise en charge oncologique, notamment en termes de délai. En cas d'impossibilité de préservation, des alternatives pourront être proposées au décours de la maladie.

### Article 3 SUIVI APRES LA MALADIE

L'évaluation des conséquences des traitements anticancéreux sur la fonction gonadique endocrinienne et sur la fertilité, même en l'absence de préservation effectuée, s'intégrera dans le Programme Personnalisé de l'Après-Cancer des patients concernés. En cas de projet parental, le patient sera orienté vers un centre clinicobiologique d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP).

### Article 4 AMELIORATION DES PRATIQUES

Afin d'avoir une vision régionale de l'activité et des pratiques liées à la préservation de la fertilité en PACA et Corse et adapter ainsi le dispositif proposé par le RRC pour une meilleure prise en charge des patients, l'établissement s'engage à participer au recueil d'indicateurs anonymes établis en lien avec l'Agence Régionale de Santé PACA et colligés par le Réseau Régional de Cancérologie OncoPACA-Corse.